

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TROPOTONE

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H302	Nocif en cas d'ingestion.
	: H315	Provoque une irritation cutanée.
	: H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	: H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

Conseils de prudence	<b>Prévention:</b>	
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	<b>Intervention:</b>	
	P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	

### Etiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

### 2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
4-(4-CHLORO-2-METHYLPHENOXY)BUTYRIC ACID, SODIUM SALT	6062-26-6 227-989-3	Acute Tox. 4; H302	40,3 W/W

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des (COx).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

- |  |  |
|--|--|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                  |
| Information supplémentaire                         | : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun foncé

Odeur : de phénol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 9,5 - 10,5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: 1,135 - 1,165
	:
Hydrosolubilité	: soluble, dans toutes les proportions
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Viscosité, dynamique	: 52 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

Autres informations : Donnée non disponible

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 500 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: > 5,52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Rat  
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Rat  
Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: n'a pas d'effet sensibilisant.

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Non cancérogène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

- Toxicité pour la reproduction : Espèce: pas d'effet sur la reproduction  
Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible
- Information supplémentaire : Mutagène  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50b (Navicula pelliculosa): 4,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50b (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 105 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 40 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Substance d'essai: (MCPA)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 50 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: (MCPA)

### 12.2 Persistance et dégradabilité



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

### Produit:

- Biodégradabilité : Non facilement biodégradable  
Devrait être biodégradable en phase finale
- Élimination physico-chimique : Donnée non disponible
- Stabilité dans le sol : Absorbé par le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

- Bioaccumulation : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ( $\log Pow \leq 4$ ).

#### Composants:

##### 4-(4-CHLORO-2-METHYLPHENOXY)BUTYRIC ACID, SODIUM SALT :

- Coefficient de partage: n-  
octanol/eau :  $\log Pow$ : 2,79  
(MCPB)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

- Mobilité : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

- Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.
- : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).
- : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

- Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 4511

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

Acute Tox. Toxicité aiguë

### Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## TROPOTONE

Version 1.1

Date de révision 13.01.2017

Date d'impression 13.01.2017

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.